

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 septembre 2022

I. Approbation du Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'EUK Centre-Val de Loire

L'Université d'Orléans a installé une dynamique de contractualisation concernant la planification pluri annuelle des projets et moyens visant à décliner les axes de développement du contrat quinquennal, au travers de la mise en place de Contrats Internes d'Objectifs et de Moyens (CIOMs) avec ses composantes. Ils visent à asseoir une vision cohérente et partagée des engagements mutuels et pluriannuels sur l'ensemble des projets de l'Université d'Orléans, en articulation avec les campagnes d'emplois et les dialogues de gestion annuels.

Les CIOM de 10 composantes (UFR, IUT, INSPE, POLYTECH, OSUC) ont été approuvés par le Conseil d'Administration les 28 janvier et 1er mars 2019, le 14 février 2020 et le 22 février 2022.

Pour l'EUK-CVL, composante de l'université d'Orléans depuis le 1er septembre 2019, le CIOM fût une procédure nouvelle. L'équipe pédagogique et administrative a dû s'approprier les attendus et le formalisme du dispositif, organiser un temps d'échanges en interne auprès d'instances en cours d'installation (Conseil plénier, Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) dans un contexte de crise COVID et faire coïncider cette procédure avec le calendrier du dialogue de gestion du conseil régional.

Le Conseil d'administration approuve le Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) de l'EUK Centre-Val de Loire.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	32

Quorum :	atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	8
Total :	25

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	20
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 19/09/2022

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.

Contrat Interne d'Objectifs et de Moyens (CIOM) (2018-2022) Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK)

1

Entre l'université d'Orléans (Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel)
Représentée par Eric Blond, Président

Et

sa composante

Ecole Universitaire de Kinésithérapie (EUK)

Représentée par Annabelle Couillandre

Date d'approbation du document initial en Conseil de composante :

Date d'approbation du document initial en Conseil d'Administration :

Date d'approbation de la 1^{ère} révision en Conseil de composante :

Date d'approbation de la 1^{ère} révision en Conseil d'Administration :

PARTIE 1 : CADRAGE, ORGANISATION, MOYENS	5
1 OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT	5
1.1 Une gouvernance renouvelée.....	5
1.2 L'attractivité des formations proposées.....	6
1.3 Une attractivité grâce à l'activité de recherche	6
1.4 Relation avec les entreprises.....	6
1.5 Amélioration des conditions d'études et de la vie étudiante	7
1.6 Patrimoine et démarche de développement durable.....	7
2 ELEMENTS D'ORGANISATION	8
2.1 Pilotage de l'activité d'enseignement	8
3 ALLOCATION DES MOYENS	8
3.1 Moyens de fonctionnement et d'investissement.....	8
3.2 Dotation en emplois.....	9
4 DELEGATIONS DE SIGNATURE	10
PARTIE 2 : ETATS DES LIEUX ET PROJETS DE LA COMPOSANTE	11
5 ETATS DES LIEUX	11
5.1 Actions de formation	11
5.2 Bilan des moyens attribués.....	12
5.3 Dotation et consommation d'heures d'enseignement	14
5.4 Patrimoine.....	16
6 PROJETS DE LA COMPOSANTE 2018-2022	17

Présentation générale

Le Contrat Interne d'Objectif et de Moyen (CIOM) est un outil au service du pilotage et de la stratégie de l'université. L'établissement y définit ses objectifs pluriannuels et les décline en concertation avec la composante. Le CIOM précise les relations entre les composantes et la direction de l'établissement dans un esprit de subsidiarité, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ainsi que des statuts de l'établissement. Le CIOM présente rassemble également le socle commun des règles de fonctionnement des composantes, tout en veillant aux respects de leurs spécificités.

Un contrat pour un meilleur pilotage

Le CIOM est un levier supplémentaire pour impulser une dynamique d'établissement, partagée par l'ensemble des composantes, afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre université.

Le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) conduit l'université d'Orléans à adapter son pilotage et sa gouvernance à de nouveaux modes de gestion. Elle se dote progressivement d'outils indispensables pour la maîtrise de ses activités principales de recherche et de formation. A ce titre, le CIOM assure le suivi de la réalisation de ses objectifs et la soutenabilité des projets et actions entrepris.

Ainsi le CIOM permet, d'une part, d'inscrire les actions des composantes dans la dynamique de la stratégie d'établissement tout en respectant leurs spécificités et, d'autre part, d'appréhender leurs projets et les moyens pour les accompagner. Le CIOM formalise les modalités et les garanties de fonctionnement (procédures communes, répartitions des compétences, etc.) des composantes au sein de l'établissement. Il propose par ailleurs un état des lieux et une partie spécifique concernant les moyens alloués pour accompagner la mise en œuvre de leurs projets, inscrits dans le cadre des objectifs stratégiques de l'établissement.

Calendrier et modalités

Le CIOM est un outil au service du dialogue interne de l'établissement qui s'articule avec le dialogue de gestion. Le CIOM est pluriannuel et sa temporalité correspond idéalement au contrat quinquennal d'établissement. Il fait l'objet d'ajustements annuels après une évaluation régulière de sa mise en œuvre effective ou dans l'hypothèse de variations contextuelles ayant un impact fort sur le fonctionnement de l'Université et/ou de sa composante dans la réalisation de ses missions.

La direction de chaque composante co-construit son CIOM avec l'équipe de gouvernance en accord avec la politique de l'établissement. Elle organise le dialogue au sein de sa composante afin d'associer aux engagements contractés les structures de formation et les unités de recherche concernées. Le contrat est étudié en Conseil de composante qui l'adopte. Ce dernier valide ainsi les grandes orientations stratégiques et budgétaires pour les années à venir. Les termes du contrat engagent l'ensemble de la composante dans son fonctionnement.

Le calendrier général d'élaboration des CIOMs de l'établissement fixe une échéance commune à sa rédaction à toutes les composantes en amont des dialogues de gestion. Les CIOMs doivent détailler la façon dont chaque composante s'approprie les stratégies et objectifs de l'établissement dans la construction de ses propres projets. Ainsi, à terme, le CIOM doit définir des objectifs, quantitatifs de préférence, et des échéances à atteindre ainsi que les conditions nécessaires et les prérequis indispensables à la réalisation de ces objectifs.

A l'issue du dialogue contractuel avec le Ministère, préalable à la signature du contrat de site 2018-2022, incluant un volet spécifique établissement (juillet 2018), des objectifs relatifs aux cibles sur

lesquels portent les indicateurs contractuels (ex : taux d'occupation des locaux) pourront être inclus dans la mise à jour annuelle des CIOMs.

Présentation du document

Ce document comporte deux parties.

La **première partie** précise les objectifs généraux de l'établissement et l'esprit dans lequel le CIOM doit se construire. Les éléments organisationnels présentés rappellent le fonctionnement général, et décrivent l'activité de formation et de recherche. Une section est aussi consacrée à l'allocation des moyens des composantes. Les problématiques relatives aux orientations stratégiques à mener dans le champ de la recherche, ainsi que les discussions à mener sur les moyens dédiés à ces aspects, ne sont pas inclus dans le cadre du CIOM, mais traités dans d'autres structures et à d'autres échelles dans l'établissement.

La **seconde partie** est consacrée à l'état des lieux de la composante, à ses projets et à leur suivi. Cette partie doit s'enrichir jusqu'à la signature du CIOM et être mise à jour annuellement. Cette révision annuelle est présentée en conseil de composante. Elle peut, suivant la volonté du directeur de composante, être soumise au vote du Conseil.

D'autres éléments présentés dans ce document permettent d'éclairer les responsabilités respectives des composantes, des services centraux et des services communs ; ils présentent les pistes d'amélioration collective en phase avec le processus de réorganisation et de qualité amorcé en juin 2016. Aussi ces éléments sont susceptibles d'évoluer périodiquement, au fur et à mesure de l'avancement des projets et à l'apparition de sujets nécessitant des clarifications complémentaires.

Partie 1 :

Cadrage, organisation, moyens

La première section de cette partie présente les objectifs généraux de l'établissement et l'esprit dans lequel le CIOM doit se construire. La seconde section décrit les processus et les modalités relatifs à l'allocation des moyens financiers et humains.

1 OBJECTIFS GENERAUX DE L'ETABLISSEMENT

Le CIOM précise les éléments de politique générale et de la stratégie de l'établissement ayant un impact sur les composantes afin de garantir une plus grande transparence et des projections pluriannuelles notamment en matière de

- Gouvernance
- Attractivité des formations (dont l'innovation pédagogique et la formation tout au long de la vie)
- Attractivité et rayonnement de l'activité de recherche
- Ancrage socio-économique
- Amélioration des conditions d'études et de la vie étudiante
- Gestion et valorisation du patrimoine

1.1 Une gouvernance renouvelée

L'accroissement des responsabilités pour les universités nécessite des méthodes de gouvernance reposant sur la transparence des informations, une répartition des compétences précisée et le respect de procédures clarifiées. La transparence au sein de l'établissement doit se traduire notamment par les pratiques suivantes :

- Chaque composante présente son CIOM à son Conseil qui l'adopte pour une durée de cinq ans. La révision annuelle du document lui est présentée. Selon le libre choix du Directeur, elle peut être soumise au vote du Conseil.
- Chaque composante informe l'ensemble de ses personnels de l'ordre du jour de ses Conseils au minimum une semaine avant leur tenue. Elle met à la disposition de l'ensemble de ses personnels un relevé de décision et le compte-rendu des débats de ses Conseils. Ces éléments figurent sur le site intranet de l'établissement.
Dans le cadre du Conseil restreint, la ventilation interne des moyens en termes de postes d'enseignants et de BIATSS est examinée, au regard des axes de développement prévus en termes de disciplines et de compétences. En raison de la non-inclusion des problématiques liées à l'aspect recherche dans le CIOM, l'attribution des moyens en termes d'enseignants-chercheurs relève de structures plus transversales.
- La répartition des moyens financiers de la composante est validée par son Conseil.
- Chaque composante met à disposition de l'établissement un organigramme fonctionnel tenu à jour, dans le respect de la législation en vigueur. L'organigramme est mis en ligne sur l'intranet de l'établissement.
- Chaque composante s'inscrit dans une stratégie volontariste d'échanges de bonnes pratiques, de services et de moyens avec les autres composantes et les services centraux.

1.2 L'attractivité des formations proposées

Acteur majeur du développement des territoires, l'université d'Orléans a pour ambition d'articuler un ancrage local et une visibilité internationale, la proximité et l'excellence.

Un accueil personnalisé et des actions en faveur de l'orientation, la réussite et l'insertion des étudiants

Pour s'inscrire pleinement au sein de l'économie de la connaissance pour le plus grand nombre et permettre l'élévation du niveau de qualification de son territoire, l'université met en œuvre avec chaque composante un dispositif d'orientation initiale et continue des étudiants.

Offre de formation et insertion

L'élaboration de la nouvelle offre de formation et le CIOM ont été l'occasion de repenser l'architecture de nos parcours, en termes de cohérence avec les projets individuels de nos étudiants et leur évolution. A l'élaboration de cette nouvelle offre, s'ajoute le défi d'introduire des pédagogies actives et innovantes à l'université.

Sous l'égide de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique, les composantes s'engagent à

- Mener une réflexion sur l'emploi des ressources numériques dans le cadre de leurs formations. La mise en place de démarches pédagogiques « innovantes » demande un investissement des équipes d'enseignants sous des formes variées qui doivent à terme être intégrées aux maquettes des formations,
- développer l'offre de formation continue adaptée en réponse aux besoins du milieu socio-économique régional,
- promouvoir et multiplier une offre ouverte à l'International et accroître le nombre de modules ou de parcours proposés en langue anglaise

1.3 Une attractivité grâce à l'activité de recherche

Les laboratoires de l'université d'Orléans concentrent les moyens en personnels de soutien à la recherche. La politique de recherche des composantes et de ses laboratoires doit être intégrée à celle de l'établissement. Les enseignants chercheurs étant naturellement amenés à intervenir dans plusieurs composantes cette politique doit se construire en premier lieu dans un dialogue entre les laboratoires et les composantes.

1.4 Relation avec les entreprises

Notre université, par les stages de ses étudiants, par ses laboratoires, par ses manifestations, par sa présence aux différents salons et forums et par son offre de formation tout au long de la vie et en alternance est en relation avec un grand nombre d'entreprises et en héberge plusieurs.

Avec l'appui des services de l'université les composantes s'engagent à œuvrer pour nouer davantage de partenariats avec le tissu socio-économique afin de mieux prendre en compte ses besoins pour asseoir la carte pédagogique des formations et améliorer le taux et la qualité de l'insertion des diplômés de l'Université d'Orléans.

La formalisation des partenariats déjà engagés avec les entreprises hébergées doit être poursuivie et développée.

1.5 Amélioration des conditions d'études et de la vie étudiante

Afin d'accueillir au mieux les étudiants à l'université d'Orléans et faciliter la transition avec le lycée, l'établissement, en lien avec les acteurs locaux, propose un accueil spécifique à destination des étudiants, notamment de première année et des étudiants étrangers. En outre, chaque année, l'université d'Orléans accueille plus de 3000 étudiants internationaux, originaires de quelque 130 pays différents.

Afin de faciliter l'intégration de ces étudiants dans nos formations et laboratoires et de permettre qu'ils deviennent les meilleurs « ambassadeurs » de notre université à travers le monde, une attention particulière doit leur être accordée. A ce titre l'établissement met en place progressivement un guichet unique destiné à l'accueil des étudiants en mobilité entrante. Les composantes dont les dispositifs sont d'ores et déjà avancés ne seront pas concernées dans un premier temps. Sur le long terme, l'impératif de convergence et d'harmonisation des pratiques demeure.

Les composantes intègrent la semaine d'accueil de l'établissement et le Happy Campus Day dans leur propre programme de rentrée. Les manifestations mises en œuvre par l'établissement sont établies afin de favoriser au mieux la participation des étudiants.

Si la vie étudiante est d'abord organisée autour des enseignements, elle ne saurait s'y cantonner. Aussi, l'organisation d'événements au sein de l'établissement, proposant aux étudiants d'accéder aux différentes formes culturelles, en tant que spectateur comme en tant qu'acteur, aux activités sportives, sociales, etc., contribue à la formation des citoyens de demain.

Par un ensemble d'actions variées l'établissement souhaite faciliter notamment l'engagement associatif, l'accès à la culture, l'ouverture aux langues dans toutes les disciplines. Dans cette perspective, plusieurs dispositifs sont mis en place : Le centre culturel le Bouillon, le SUAPSE et bientôt la maison des associations, un espace à multiples usages destiné à accueillir l'ensemble des associations étudiantes Orléanaises. Les composantes devront œuvrer pour faciliter et encourager l'accès des étudiants aux dispositifs en question.

1.6 Patrimoine et démarche de développement durable

Le grand nombre des surfaces bâties doit évoluer dans une logique de rationalisation et de valorisation.

A l'échelle des sites délocalisés, nous viserons la mutualisation des locaux entre services et composantes de l'établissement mais aussi entre établissements partenaires. La rationalisation des surfaces sera guidée et amplifiée par la mise en place de la nouvelle offre de formation à l'horizon 2018, plus adaptée aux moyens humains et budgétaires alloués.

La mutualisation des moyens (locaux, véhicules, téléphonie, informatique, ...) sera progressivement instituée au niveau de l'établissement afin de limiter la multiplication des frais de fonctionnement et de rationaliser les achats. L'utilisation des locaux, notamment, devra être repensée. Pour cela, les circuits de décision seront affinés pour faciliter, sur certaines périodes, une plus grande souplesse d'utilisation selon les besoins, à l'échelle de l'université.

Les ressources dont dispose l'université peuvent devenir créatrices de revenus et ainsi contribuer au financement de leur entretien. Ainsi, une politique de valorisation des salles et des matériels, sera menée.

2 ELEMENTS D'ORGANISATION

2.1 Pilotage de l'activité d'enseignement

Equipe présidentielle Conseils Centraux	Définition du cadre de gestion des obligations de service des enseignants Définition du cadre général de l'organisation de la charge d'enseignement Détermination des volumes d'heures par composantes, dans le respect du cadrage réglementaire national Définition des règles de comptabilisation des heures de service
DGS et services	Mise en œuvre des calendriers et procédures de gestion des services d'enseignement Suivi des volumes d'heures attribuées Elaboration d'indicateurs d'aide à la décision Réalisation des documents de suivi et d'alerte Veille juridique sur la définition des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) et sur leur cohérence
Direction de la composante et/ou Conseil de la composante	Coordination et suivi de l'offre pédagogique de la composante Arbitrage pour la répartition des heures gérées par la composante Suivi et arbitrage de la charge d'enseignement (nombre et taille des groupes de TP, TD, CM, gestion des salles, etc.) Conduite des projets de définition de l'offre de formation Elaboration et contrôle de la mise en œuvre des MCC
RSA de la composante/et ou Conseil de la composante	Pilotage administratif des activités d'enseignement : <ul style="list-style-type: none"> • Planification et conduite des opérations de campagne de recrutement des étudiants • Organisation des inscriptions aux formations et du déroulement des examens et concours • Validation des fiches de service • Suivi de l'organisation des emplois du temps • Gestion de l'occupation des salles

3 ALLOCATION DES MOYENS

La composante est l'interlocutrice exclusive de la Présidence de l'université dans les procédures décrites ci-dessous. Il appartient à la composante de coordonner ses départements et ses laboratoires afin d'être à même d'entrer dans ce canevas. Les différents processus décrits s'appliquent à une échelle consolidée au niveau de la composante.

3.1 Moyens de fonctionnement et d'investissement

3.1.1 La dotation financière

La détermination de la dotation financière de la composante s'appuie sur les outils suivants

- Un socle basé sur des critères de caractérisation, et une participation des composantes au financement de services partagés (prélèvement non systématique, pour répondre à un besoin partagé, sur des opérations fléchées, visibles et lisibles par tous)
- Une part de financement sur projets
- Une part de financement sur résultats, à compter de 2019 pour le dialogue de gestion 2020

3.1.2 La collecte de la taxe d'apprentissage

La communication vers les entreprises émane aujourd'hui de toutes les composantes. Les services communs de l'université viendront en appui aux démarches dans un souci d'harmonisation et de partage de bonnes pratiques.

3.1.3 La gestion des moyens d'investissement

La modernisation de la dépense publique, et notamment la mise en place du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), amène l'université d'Orléans à consolider sa projection pluriannuelle des moyens dont elle dispose pour la gestion et le pilotage de l'établissement. Cette projection pluriannuelle est notamment fixée par plusieurs programmations qui donnent des objectifs à atteindre à moyen terme. Ces programmations doivent être conformes à la politique de l'établissement et être rapprochées des moyens à sa disposition pour en déterminer la soutenabilité budgétaire.

Les programmations de l'établissement concernent le programme pluriannuel immobilier (PPI), qui décrit une projection à 5 ans pour l'ensemble de la fonction immobilière, les recettes et les dépenses envisagées. Elles concernent également le programme pluriannuel d'investissement hors immobilier qui se base sur les écritures comptables des années antérieures.

Cette programmation doit être affinée : il s'agit de programmer les investissements immobiliers, pédagogiques, spécifiques à une formation, ou mutualisés avec la sphère recherche afin d'assurer l'acquisition ou le renouvellement des matériels à partir des besoins récurrents et des projets des composantes.

Le CIOM doit donner une vision à 5 ans des besoins en renouvellement et acquisition de matériels pour chaque composante et service, et par conséquent pour l'établissement. Chaque composante et service doit dans un premier temps établir cette programmation à partir de ses besoins récurrents d'investissement et de ses projets. Il s'agit aussi de déterminer la faisabilité ou la soutenabilité de ces actions en fonction des ressources (pérennes ou non, internes ou externes, etc.) dont elle dispose. Par ailleurs, cette vision pluriannuelle devra permettre une budgétisation adéquate des investissements.

Chaque composante ou service établit sa programmation selon ses propres modalités. Elle doit sincèrement refléter les besoins réels de renouvellement et d'acquisitions des composantes et services. Pour chaque composante, cette programmation sera discutée et argumentée au moment des dialogues de gestion. Elle sera mise à jour annuellement. Un tableau récapitulatif des opérations de maintenance et travaux prévisionnels est tenu à jour en concertation avec la Direction du Patrimoine

3.2 Dotation en emplois

Afin de permettre aux composantes et aux services communs et centraux de pouvoir organiser dans les meilleures conditions l'année universitaire, il est nécessaire de prévoir en amont et dans la mesure des informations disponibles dès le mois de mai les ressources humaines qui seront allouées dans le respect des objectifs de réorganisation administrative, d'évolution de l'offre de formation et des effectifs, dans le cadre d'une masse salariale maîtrisée.

Le circuit d'information concernant la prévision d'emploi peut se formaliser ainsi :

- Identification des besoins RH par les composantes, les services et les laboratoires
- Réunions du DGS, de l'équipe présidentielle, pour hiérarchiser les besoins en tenant compte des possibles mutualisations et réorganisations
- Proposition du schéma d'emploi
- Conseil des directeurs pour affiner et finaliser la proposition de campagne d'emplois
- Comité Technique – instance associant les représentants des personnels élus qui rend des avis ou est informé sur les questions d'organisation générale impliquant l'ensemble des agents

- Conseil Académique pour validation des campagnes d'emploi d'enseignants-chercheurs
- Conseil d'Administration – instance décisionnelle associant également des représentants des personnels élus qui prend des délibérations relatives aux ressources humaines

Les besoins ponctuels (remplacement d'agents en arrêt maladie ou autre) sont examinés au Groupe Prospective Emploi (GPE) avant décision du Président.

4 DELEGATIONS DE SIGNATURE

Le Président peut déléguer sa signature aux personnes mentionnées à l'article L712-2 du code de l'éducation.

La délégation de signature ne fait pas perdre au délégant l'exercice des compétences déléguées. Le bénéficiaire d'une délégation de signature ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue.

Si le délégataire est empêché ou absent, le délégant peut toujours suppléer cette carence en accordant une délégation de signature à la ou aux personnes remplaçant temporairement le délégataire.

La délégation est nécessairement circonscrite aux affaires intéressantes chacune des structures et fait l'objet de la publication d'une décision signée du Président définissant notamment le périmètre des compétences déléguées.

La gestion de ces délégations est assurée de manière centralisée par le Service des Affaires Juridiques afin d'assurer une parfaite traçabilité de ces actes et une homogénéité des procédures.

Toute évolution de la délégation doit se traduire par la modification de la décision en cause et non par la production d'une nouvelle décision. La délégation est accordée à une personne dans le cadre d'une fonction. Le changement d'affectation ou de fonction de cette personne conduit à la suppression immédiate de la délégation accordée.

3.2.1 Délégations de signature pour les dépenses et recettes

Dans le cadre des délégations de pouvoir prévues à l'article L 713-9 du code de l'éducation, la Directrice de l'EUK est ordonnateur secondaire de droit des dépenses et recettes en exécution du budget adopté par le Conseil de l'EUK et intégré dans le budget de l'Université. Une délégation de signature peut également être consentie sous certaines conditions par la Directrice de l'EUK à des responsables au sein de sa composante.

Les décisions relatives à ces délégations sont limitées aux pièces courantes du service et aux dépenses et recettes inférieures à un montant défini. Concernant les marchés publics, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur et seul habilité à conclure des accords et conventions, la signature de ces actes relève des attributions du Président.

3.2.2 Délégation pour signer les conventions

La Directrice de l'EUK reçoit du Président délégation pour signer les conventions de stage et formation à l'exclusion de toute autre convention ou convention-cadre. Les conventions et contrats qui concernent le périmètre de l'EUK et qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation sont signés par le Président de l'Université après visa du directeur.

Partie 2 : Etats des lieux et projets de la composante

5 ETATS DES LIEUX

5.1 Actions de formation

5.1.1 Diplômes nationaux

11

TAB 1.

Inscriptions administratives

	2019/2020	2020/2021
Masso-Kiné 1^{ère} année - L2	101	92
Masso-Kiné 2^{ème} année - L3	85	99
Masso-Kiné 3^{ème} année - M1	94	87
Masso-Kiné 4^{ème} année - M2	89	92
TOTAL	369	370

Source : Remontées SISE au 15 janvier de l'année N, OVE

Boursiers :

En 2019/2020, le taux de bourses d'études sanitaires et sociales versées par le conseil régional Centre- Val de Loire est de 36% (132 boursiers sur 365 inscrits). En 2020/2021, le taux de boursier est de 35% (130 boursiers sur 370 inscrits).

TAB 2.

Taux de réussite

En 2018/2019, le taux de diplomation des K4 (M2) a été de 100% (88 lauréats à la première session, 8 lauréats à la seconde session).

En 2019/2020, le taux de diplomation a été de 99% (soit 88 étudiants dont 75 à la première session et 14 à la seconde session).

5.2 Bilan des moyens attribués

5.2.1 Personnels d'EC-E affectés à la composante (données paye décembre)

TAB 4.

	2019	2020
Enseignants (ETP)	0	0,00
Enseignants-chercheurs (ETP)	1,00	1,00
ATERs et Enseignants contractuels (ETP)	9,60	10,40
TOTAL	10,60	11,40

12

Cf. Tableaux joints présentant une projection des besoins en effectif et un argumentaire

Agents ayant une affectation dans la composante hors agents sur contrats de recherche SURéO et IA et hors contractuels doctorants

Les chiffres indiqués dans le tableau ne tiennent pas compte des décharges d'enseignement, des réductions de services ou des congés de maladie.

5.2.2 Personnels BIATSS affectés à la composante (données paye décembre)

TAB 5.

	2019	2020
BIATSS titulaires (ETP)	5,8	6,60
BIATSS contractuels (ETP)*	1,8	1,80
TOTAL	7,60	8,40
Dont BAP J et AENES (ETP) titulaires	6,6	6,60

BIATSS en soutien à la recherche inclus

Cf. Tableaux joints présentant une projection des besoins en effectif et un argumentaire

Dont BIATSS en appui à la recherche

	2019	2020
BIATSS titulaires (ETP) recherche	0,00	0,00
BIATSS contractuels (ETP) recherche	0,00	0,00
TOTAL BIATSS Recherche	0,00	0,00

13

5.2.1 Dotation Globale de Fonctionnement, en €

TAB 6.

	2020	2021
Budget Initial (BI) en fonctionnement et investissement	822 112	688 800
Réduction après Budget Rectificatif 2 (BR1)*	1 071 108	
Budget MS BR	1 226 281	1 324 148
TOTAL	2 297 389	2 012 948

Source : Fichiers de notification définitive aux composantes

Cf. Tableaux joints présentant un bilan de l'exécution du budget

5.3 Dotation et consommation d'heures d'enseignement

Consommation des heures

TAB 7.

	2019	2020*
Heures de service	3928	4 051
Heures complémentaires	573	769
Vacations	278	389
dont vacations non fonctionnaires	135	258
Heures titulaires autres composantes	301	164
Nombre d'heures dispensées (ETD)	5080	5 210

*Source : Tableau de bord CM Coordination des outils d'aide au pilotage – 01/07/2021

14

DGF 2020, en € - Heures complémentaires et vacations

TAB 8.

	2020	2021
Budget alloué heures complémentaires et vacations+ salaires des personnels enseignants et administratifs	1 258 014€	1 258 500€

Source : Fichiers de notification définitive aux composantes

Dépenses des Heures complémentaires et vacations, en €

TAB 9.

	2020
Heures complémentaires	26 219
Vacations	27 559
dont vacations non fonctionnaires	14 884
Total	51 768

Source : La répartition de la masse salariale a été faite en fonction des heures (Tableau de bord CM Coordination des outils d'aide au pilotage) et en fonction du taux de charges observé pour chaque composante.

Dépenses Masse Salariale imputables au domaine Formation (pour information) hors HC et vacations, en €

TAB 10.

**rémunérations estimées par le SPPA des personnels payés par l'université d'Orléans et des personnels mis à disposition*

	2020
Masse salariale EC/E ⁽¹⁾	533 255
Masse salariale BIATSS ⁽²⁾	509 025
Total	1 042 280*

(1) 50% EC sans fonctions de pilotage ; 100% E, ATER et enseignants contractuels

(2) BIATSS sur domaines métier soutien et support ; enseignants sur des fonctions de pilotage

Potentiels

TAB 11.

	2019/2020 prév	2019/2020 constaté
Potentiel enseignants net (décharges et réductions de service appliquées)	3928	3 966
dont potentiel contractuels doctorants	0	0
Heures reçues des autres composantes	301	91
Heures données autres composantes	27	6

Source : Requête GOPSTAT qui extrait des données GOEPEC

Indicateurs

TAB 12.

	2020	2020 avec MAD
H/E (incluant le suivi des alternants)	14	14
Heures de vacances / Nombre d'heures dispensées	10%	10%
Heures de vacances / Heures service	12%	12%
Heures complémentaires / Potentiel net	15%	15%
Nombre d'heures dispensées / Potentiel net	130%	130%
Taux d'encadrement EC/E/C (pour 100 étudiants) * sans les doctorants	3,1	3,6
Nb BIATSS** / 100 étudiants	2	3
Nb BIATSS** / 1000 HETD	1,6	1,8
Dotation HC et vacances / (Consommation HC + Vacation)	0	0
Dotation fonctionnement / Nb d'étudiants	0	0

Sources : H/E → Heures réalisées Tableau de bord coordination des outils d'aide au pilotage/ Nb d'étudiants IA hors CPGE

Taux d'encadrement → (ETP EC/E/C (cf 5.2.2) /Nb d'étudiants IA hors CPGE (cf 5.1.1))*100

**Hors BIATSS en appui à la recherche

5.4 Patrimoine

1 234 m² SHON (surface destinée à la recherche incluse)

A échéance de 2027/2030, projet d'intégration des locaux de l'IRD.

Source : Enquête cabinet Bearing Point, janvier 2020

6 PROJETS DE LA COMPOSANTE 2018-2022

L'EUKCVL a été créée par [arrêté le 16 juillet 2019](#) et est la 11^{ème} composante de l'Université d'Orléans. La création de cette école s'est appuyée sur les orientations nationales concernant l'évolution du système de santé, l'approfondissement de la structuration de parcours de formation académiques et le développement de filières de recherche paramédicale. Par ailleurs, l'EUKCVL, en tant qu'école interne de l'Université d'Orléans, se verra doter d'un bâtiment adéquat et performant par la suite. Il accueillera à l'horizon 2025-2029 une clinique pédagogique permettant l'accueil et la prise en charge de patients au sein de l'école et un laboratoire de recherche permettant le développement de la simulation en santé et de la recherche en rééducation. Cette école permet, par son statut d'école interne à l'Université, de répondre à plusieurs objectifs à long terme déterminants pour l'évolution du système de santé et la production de connaissances dans le champ de la santé :

- développer l'activité de recherche en sciences de la rééducation et de la réadaptation,
- décloisonner les filières et former tous les étudiants en santé à la collaboration pluri-professionnelle dans leurs activités de soins,
- reconnaître pleinement pour tous les étudiants engagés dans les filières de santé l'appartenance à l'enseignement supérieur,
- assurer une gestion des compétences acquises adaptée aux besoins de chaque territoire, que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou continue.

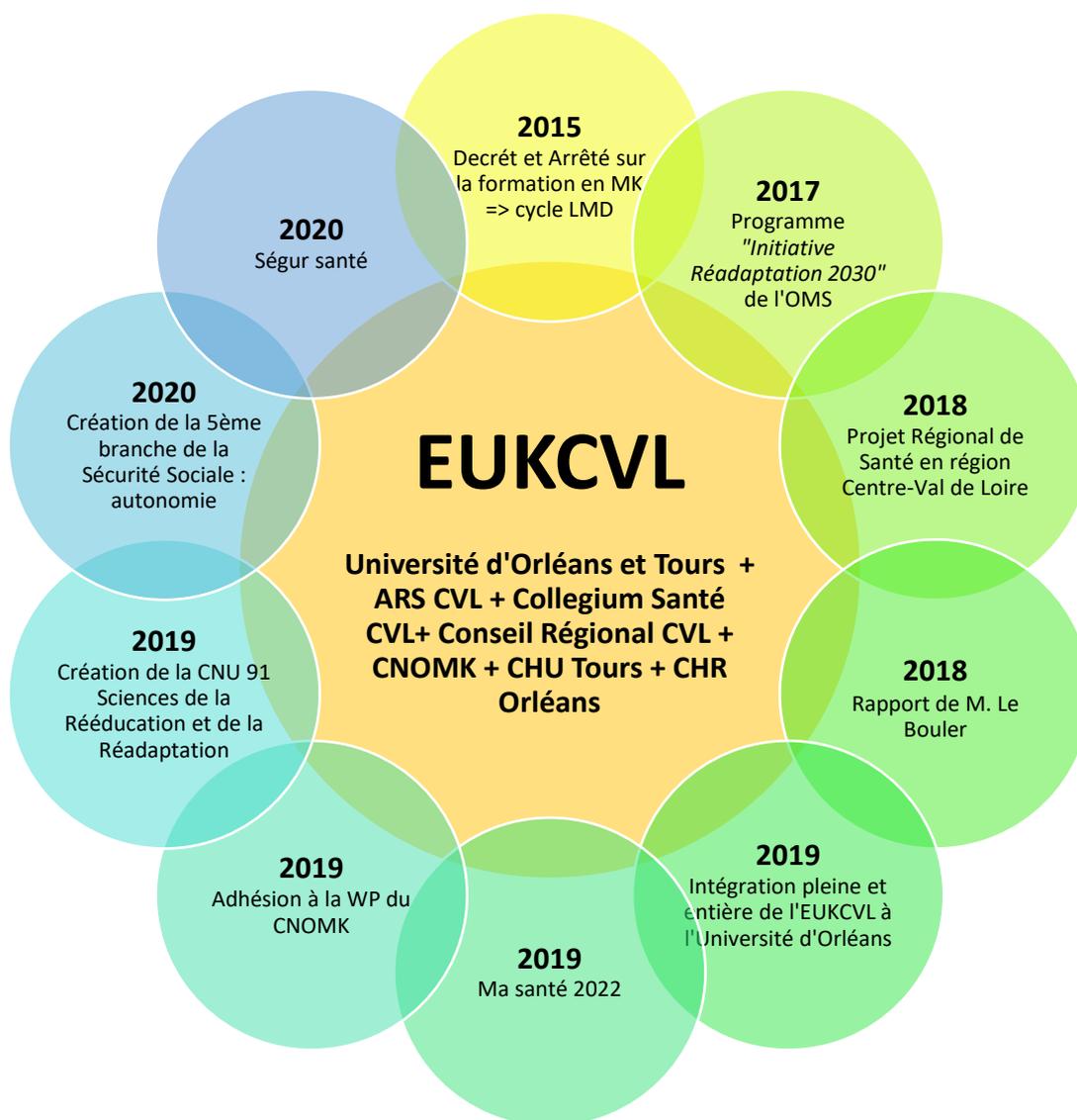
Dans le contexte singulier de la région Centre-Val de Loire et des enjeux particuliers liés à la démographie des professions de santé, la création récente de cette composante universitaire étoffe et renforce son attractivité, tant vis-à-vis des étudiants que des professionnels de santé destinés à travailler sur le territoire. Pour rappel, la création de l'EUKCVL est en lien avec la mission confiée le 1^{er} septembre 2017 à M. Le Bouler par Mme Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : poursuivre l'intégration des formations paramédicales et de maïeutique dans l'université. M. Le Bouler précise, dans son [rapport de mars 2018](#), que les initiatives des partenaires régionaux doivent promouvoir une implémentation du nouveau référentiel de formation des masseurs-kinésithérapeutes (MK), et assurer une articulation avec les cursus universitaires facilitant l'accès au niveau master des étudiants. Il y est précisé la nécessité pour assurer ce niveau de formation de constituer rapidement un vivier d'enseignants chercheurs en capacité d'exercer leur fonction. C'est l'objectif de la mise en place récente d'une section « *Sciences de la rééducation et de la réadaptation* » au sein du Conseil National des Universités-Santé : CNU 91 ([Décret n° 2019-1107 du 30 octobre 2019](#)). La réforme de la formation initiale, actée par les [décret](#) et [arrêté](#) du 2 septembre 2015, a tout d'abord permis l'inscription de la formation MK dans le cycle Licence-Master-Doctorat (LMD). Le cursus en MK, à la fois professionnalisant et universitaire, offre ainsi un parcours de formation académique fondée sur les données probantes, à la hauteur des responsabilités d'une profession de santé à l'égard de la société civile. Cette réforme a permis de replacer la formation des MK au niveau des standards internationaux tels que définis par la [World Physiotherapy](#) (WP), à laquelle adhère le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK).

La publication de [l'arrêté du 11 mai 2020](#) a permis la révision du programme de formation afin de tenir compte des nouveaux défis que devront relever les MK de demain. Ces défis sont en lien avec les priorités définies par les instances nationales et internationales ; l'OMS, avec le projet « [Rehabilitation 2030 : a call for action](#) » (2017), le projet « [Ma Santé 2022](#) » (2018), le [plan régional de Santé Centre-Val de Loire](#) (2018) et les [conclusion du Ségur de la Santé](#) (2020).

En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a fait de la réadaptation une priorité mondiale avec son projet « [Rehabilitation 2030 : a call for action](#) ». Un des objectifs est de mieux intégrer la réadaptation dans le secteur de la santé et de renforcer les liens intersectoriels pour répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de la population. Il s'agit aussi de former des effectifs multidisciplinaires solides et adaptés à la situation du pays pour assurer les services de réadaptation, et promouvoir les concepts de la réadaptation dans la formation de tous les personnels de santé. Accroître le potentiel de recherche et faire en sorte que l'on dispose de données solides sur la réadaptation est un enjeu majeur pour l'OMS. Par ailleurs, le [plan régional de Santé Centre-Val de Loire](#) alerte sur une tension récurrente sur les métiers de la rééducation/réadaptation. Cette tension s'accroît avec le vieillissement de la population à venir, source de perte d'autonomie pour laquelle la sécurité sociale va créer une 5^{ème} branche.

Notre école concourt à la réponse aux besoins de santé du territoire dans les années à venir, par l'amélioration de la formation des futurs MK et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé.

Le projet de l'école respecte les objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation et le caractère professionnalisant de la formation par le stage. Il est co-construit avec l'Université de Tours, son Unité de Formation et de Recherche (UFR) de médecine et le Collegium Santé Centre-Val de Loire. Le Collegium est un groupement d'intérêt scientifique regroupant toutes les formations en santé de la région, en partenariat avec l'ARS et le Conseil Régional Centre-Val de Loire. Le Président du Collegium est également président du conseil de l'EUKCVL. La devise du Collegium est « *former ensemble pour travailler ensemble* ». Notre projet prend en compte la dynamique régionale et les directives nationales et internationales, afin de faire évoluer la profession dans un contexte global, interprofessionnel et interdisciplinaire. Ce contexte est résumé dans la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**



Les objectifs du projet sont les suivants :

- entériner l'admission en 2^{ème} année des études de MK via un parcours accès santé spécifique (PASS) et un parcours de licence avec accès santé (LAS),
- renforcer les initiatives d'interdisciplinarité et d'interprofessionnalité entre les formations de santé en profitant du regroupement de celles-ci au sein du Collegium Santé Centre-Val de Loire,
- ajuster l'organisation de la formation aux axes thématiques locaux, tout en se conformant au référentiel de formation pour la délivrance du diplôme d'état (DE),
- poursuivre le développement de notre formation à et par la recherche,
- permettre aux étudiants d'acquérir un grade de master,
- fluidifier les parcours de réorientation vers les différentes mentions de licence des universités d'Orléans et de Tours,

- permettre une validation d'un diplôme de master en parallèle à l'obtention du DE ou en dépit d'un échec au DE
- proposer des dispositifs favorisant la réussite des étudiants,
- faciliter la mobilité internationale des étudiants et du personnel de l'EUKCVL,
- réunir les conditions propices à l'émergence d'un vivier d'enseignants chercheurs dans le domaine de la rééducation...

6.3 Délivrer les diplômes de bac+2 à bac+5

i. Améliorer la formation

La construction de la maquette de formation est grandement inspirée de [l'arrêté du 30 Juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.](#)

La L1 est contributive aux quatre années passées au sein de l'EUKCVL. Ainsi, tous les étudiants L2 de MMOPK acquièrent 60 crédits en première année. Des professionnels de santé réalisent les enseignements au cours de cette L1 dont plus de 25 heures par des enseignants de l'EUKCVL. Au semestre 2, la PASS et les LAS bénéficient d'un module commun. Il inclut un tronc commun proposant des enseignements fondamentaux (embryologie, anatomie, sciences humaines et sociales, imagerie médicale) et des enseignements spécifiques via un module de 25 heures en spécialité kinésithérapie. Les éléments travaillés en PASS ou LAS permettront d'asseoir des fondamentaux, de développer un vocabulaire interprofessionnel et de construire les bases d'une culture commune indispensable à la pratique des professions de santé. Ces enseignements contributifs, à tous les étudiants MMOPK, permettent aux étudiants en MK d'avoir un cycle 1 de trois ans amenant au grade licence et un cycle 2 de deux ans amenant au grade master.

La maquette de formation est basée sur une organisation par bloc de compétences. Une répartition des [11 compétences du référentiel MK](#) est faite au sein de six premiers blocs de compétences. Le professionnalisme, qui est le dernier bloc, comprend la déontologie, l'éthique ainsi que les stages. La constitution des blocs est inspirée des [lignes directrices pour la formation professionnelle initiale pour la physiothérapie de la WP](#) mais aussi des référentiels nationaux de pays membres de la WP tels que le Canada (ACP : Association Canadienne de Physiothérapie) et les Etats Unis (APTA: American Physical Therapy Association).

Pour chaque unité d'enseignements, il est prévu des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques. Depuis la rentrée universitaire 2020, une hybridation des enseignements est encouragée. En effet, le distanciel est favorisé pour les cours magistraux avec une numérisation importante des ressources permettant un accès illimité à ces dernières pour les étudiants mais aussi pour d'éventuelles propositions de mutualisation.

ii. Améliorer les conditions de recrutement, d'études et d'accompagnement dans l'orientation ainsi que le suivi des étudiants

En région Centre Val-de-Loire, depuis la rentrée de septembre 2020, nous avons rejoint le dispositif médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie connus sous le sigle MMOP pour donner un nouvel ensemble MMOPK, la kinésithérapie étant alors la 5^{ème} discipline de santé. L'EUKCVL a participé activement au processus de construction de la PASS / LAS et notamment du module spécifique de kinésithérapie. En application de [l'arrêté du 17 janvier 2020](#), relatif à l'admission dans les instituts préparant au DE de MK, à compter de la rentrée universitaire 2020, sont autorisés à candidater pour une entrée en 2^e année d'études (L2) les étudiants inscrits en :

- PASS – Faculté de médecine de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Sciences de la vie Chimie de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Mathématiques – Physique de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Mathématiques – Informatique de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Chimie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Economie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Psychologie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Sciences de la Vie de l'Université de Tours.

Nous avons mis en œuvre [l'article 25 de l'arrêté du 2 Septembre 2015](#) afin de permettre l'entrée tardive à l'EUKCVL, en complément des admissions possibles.

La rédaction du guide pédagogique de l'EUK-CVL avec les cadres conceptuels de la pédagogie à l'EUK-CVL est en cours à destination des étudiants, enseignants, vacataires, tuteurs de stage, partenaires...

iii. Améliorer la professionnalisation des formations

Notre formation est à la fois académique et professionnalisante. Les principes directeurs du projet de professionnalisation reposent sur :

- la définition de la compétence selon Tardif (2006) qui insiste, d'une part sur la distinction claire entre les « ressources » et les « compétences » et, d'autre part sur la nécessité incontournable de juger – et donc de valider – les compétences en situation authentique (« au lit du malade »),
- la notion de « savoir-être » soignant commun à toutes les professions de santé. A ce titre, des ressources communes peuvent aisément être mutualisables avec d'autres formations en santé,
- la spécificité des *situations* ou des *familles de situation* qui déclenchent la mise en œuvre des compétences. Pour des compétences identiques à plusieurs professions, c'est donc le choix des situations ou des familles de situations qui diffèrent ainsi que les ressources disponibles pour y répondre.

La culture soignante apparaît alors comme un prérequis à la formation spécifique professionnelle : elle est fortement développée en licence et maintenue en master, et fait l'objet de critères de validation de tous les stages. Les connaissances théoriques et les habiletés gestuelles enseignées concernent notamment les actes délivrés pour la conservation des besoins fondamentaux des patients (exemples : adaptation de la communication, aménagements de l'espace, installation au lit et au fauteuil, aide au transfert et aux déplacements, aide à l'habillage, prise en comptes des aidants naturels, utilisation des aides techniques simples...). Le choix des situations cliniques de mise en contexte de ces ressources s'oriente vers des situations simples et fréquentes, dans une perspective de prise en charge interprofessionnelle. Ces enseignements tant théoriques que pratiques sont mutualisables avec ceux des aide-soignant.es ou des infirmières (« rôle propre »).

Validation des stages et des compétences

En licence et master, ce sont les « mises en situations » qui constituent dans chaque bloc l'élément principal de validation des compétences.

Les modalités de validation formatives et sommatives des 11 compétences du référentiel de formation sont réparties en fonction des deux contextes d'apprentissage :

- stages en **milieu clinique**, en structure de recherche, ...,
- simulations et Examen Clinique Objectifs Structurés (ECOS) en **milieu académique**.

Le principe de validation des compétences repose sur le fait que ce sont les familles de situation qui conditionnent la mise en œuvre des compétences et qu'en stage, certaines familles de situations sont plus rares que d'autres et ne permettent pas toujours d'évaluer suffisamment certaines compétences en fonction du parcours de stage des étudiants. Un suivi régulier des compétences validées par les tuteurs et l'analyse des difficultés rencontrées par les étudiants orientent nos stratégies pédagogiques vers des objectifs institutionnels de stage et le choix de notre programme de simulation.

Les modalités d'évaluation formative ou sommative des compétences, organisées en milieu académique pour tous les étudiants sont donc prévues pour proposer certaines situations que tous les étudiants ne rencontreront pas en stage et pour lesquelles ils doivent néanmoins être préparés pour leur exercice futur (exemple : gestion d'un refus de soin, situation à très fortes intensité émotionnelle, situations interprofessionnelles de haute technicité, ...). Les simulations permettent en effet d'organiser en milieu académique des mises en situation contrôlées dans des conditions de sécurité pédagogique aussi bien pour les patients (patients simulés) que pour les étudiants impliqués (débriefing systématique).

Dans chaque bloc, des objectifs pédagogiques sont donc définis en lien direct avec les ressources à mobiliser (connaissances théoriques et habiletés gestuelles), et dans chacun d'eux un élément constitutif (EC) est réservé pour l'évaluation des compétences en situation authentique (en stage ou en simulation selon les situations fréquentes ou rares).

En licence et en master, une UE spécifique de professionnalisme est consacrée à la validation du « savoir-être soignant ». Ainsi, la validation des stages reposera principalement sur le respect des exigences réglementaires (respect du code de déontologie, du règlement intérieur, du cadre éthique, ...) indépendamment des modalités de validation spécifiques des 11 compétences. Cela permettra notamment aux tuteurs de valider plus aisément le stage d'un étudiant manifestement respectueux des soignants, des patients et du fonctionnement de l'institution mais jugé « incompetent » ou, inversement, de ne pas valider le stage d'un étudiant irréprochable dans la maîtrise technique « au lit du malade » mais dont l'attitude ou la posture ne répond pas aux exigences de sa fonction.

En cas de compétences non validées, les modalités de formation et de validation de rattrapage sont prévues : soit en milieu clinique (stage), soit au cours de simulations en milieu académique. La formation clinique lors de simulations peut notamment remplacer 25% du temps clinique avec de vrais patients sans compromettre les résultats d'apprentissage des étudiants, du moins dans le domaine de la kinésithérapie-physiothérapie musculo-squelettique.

En cas de stage non validé, un stage de rattrapage sera prévu d'une durée variable en milieu clinique (stage ou clinique pédagogique) sous la supervision d'un enseignant-tuteur.

Interprofessionnalité et Service Sanitaire

Trois axes de développement de l'interprofessionnalité déjà initiés depuis 2015 sont prévus :

- Travaux de stage demandés aux étudiants sur la collaboration interprofessionnelle dans le cadre de la validation de la compétence 10. Trois semaines de stage prévues en L2 dans des structures de soins pluridisciplinaires (exemples : équipe de liaison et de soins en addictologie, équipe mobile de soins palliatifs, service de soins infirmiers à domicile, équipe mobile de gériatrie, équipe mobile d'appui médico-sociale pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, ...),
- scénarii de collaboration professionnelle en simulation, dans les situations courantes de soins institutionnels, à domicile, et dans le cadre de soins de haute technicité et d'enjeu vital (réanimation),
- développement du Service Sanitaire : mise en œuvre de [l'arrêté du 12 juin 2018](#) relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, coordonné par le Collegium Santé Centre-Val de Loire.

Tous les stages des étudiants de l'EUKCVL sont organisés en interprofessionnalité avec au minimum les étudiants infirmiers et les étudiants en médecine en fonction des besoins du territoire recensés par les Contrats Locaux de Santé (CLS).

iv. Améliorer l'adossement à la recherche des formations

L'EUKCVL a pris le tournant induit par la réforme de 2015 en intégrant les dernières connaissances scientifiques à la formation académique, en favorisant le questionnement scientifique et la pensée critique, en permettant aux MK de devenir les moteurs de la recherche en kinésithérapie-physiothérapie, et en replaçant la formation des MK en France au niveau des standards internationaux.

- Favoriser la **pensée critique** chez les futurs praticiens MK
- Développer des **compétences scientifiques** favorisant les **pratiques basées sur les évidences**
- Susciter des vocations pour des **carrières en recherche** et la poursuite vers le doctorat.

v. Améliorer l'attractivité de l'ensemble des diplômes (y compris à l'international)

Notre école concourt à la réponse aux besoins de santé du territoire dans les années à venir, par l'amélioration de la formation des futurs MK et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé. La gratuité de l'école pour les étudiants est un facteur majeur d'attractivité. Nous avons aussi rejoint le dispositif Erasmus.

vi. Développer la complémentarité et la cohérence des formations

Sur les 7 blocs de compétences, les mutualisations envisagées concernent l'enseignement des ressources permettant l'acquisition de la compétence. L'ensemble des ressources, en lien avec une culture soignante commune aux professions de santé, sont mutualisables. C'est dans cet état d'esprit qu'a été conçue cette maquette et que certaines mutualisations sont déjà à l'étude, au sein du Collegium Santé Centre-Val de Loire, telles que la recherche en rééducation, la communication ou les enseignements en pharmacologie. Comme écrit précédemment, l'hybridation de nos cours magistraux a été encouragée par l'EUKCVL dans l'objectif de favoriser les mutualisations futures. En plus de la mutualisation intégrale de la L1 avec la PASS et les LAS, de nombreuses mutualisations d'enseignements sont actuellement en construction. Ainsi, le cycle 1 de médecine est en cours de

réforme, notamment les L2 et L3, pour une mise en place en septembre 2021. L'EUKCVL participe à cette réforme afin que des enseignements soient mutualisés entre les étudiants en médecine et les étudiants en kinésithérapie, notamment l'examen clinique et la sémiologie médicale.

Par ailleurs, des réunions de travail sur ce sujet sont en cours avec l'école de psychomotricité d'Orléans et d'ergothérapie de Tours. Nous envisageons également un rapprochement avec les écoles d'aide-soignant et d'infirmier pour la mutualisation de certains enseignements tels que les besoins fondamentaux du patient et les soins d'entretien afférents (« soins de base » ou « soins de bien-être et de confort ») en lien avec les enseignements de sciences humaines.

vii. Améliorer la politique TICE

Des travaux dans les locaux ont été réalisés avec modification des salles et création d'un espace de simulation. La numérisation des enseignements a été imposée par l'étroitesse de nos locaux et la covid-19. Une chaîne Youtube© de l'EUK-CVL existe. Des formations internes à l'utilisation des outils Teams, Céleste, pdf interactif (évaluation par les pairs) ont été proposées avec un rôle important de notre référent numérique. Un référent numérique est positionné sur l'EUKCVL, il s'agit d'un enseignant de l'EUKCVL, il est en lien permanent avec le Learning lab.

viii. Améliorer la vie étudiante

Dernièrement, a été mis à disposition d'un vestiaire par étudiant. Il a aussi été mis en place le dispositif "assistant du cycle 2" avec :

- Participation pédagogique d'étudiants en cycle 2 aux enseignements du cycle Licence
- Intégration au plan d'évaluation (lien avec la compétence 11)

L'implication des étudiants dans la qualité de la formation est prépondérante avec :

- Rôle "relations étudiants"
 - Réunion de triage mensuelle
 - Relances fréquentes des liens entre les étudiants et leurs référents pédagogiques
- Invitation permanente de l'association étudiante "Kinergy" au conseil de l'école et au COSP
- Prise en compte des questionnaires sur la qualité de vie de nos étudiants

La mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants (objectifs certifications HCERES / WP) a été réalisé dernièrement avec :

- Dématérialisation des documents liés aux stages (feuillet de stage, conventions) - Utilisation importante de la plateforme Celene.
- Appui du bureau des relations internationales et de la DRI de l'UO.
- Mise en place du logiciel P-Stage pour la gestion des conventions.
- Recrutements ponctuels de vacataires administratifs.
- Mise à jour de la politique de remboursement des frais de transports (lien ++ service finances)
- Développement des offres de logement sur le territoire régional (lien avec le Conseil Régional, conseils départementaux, agences d'attractivité départementales)
- Rôle important des référents pédagogiques pour le suivi des étudiants notamment en débriefing des stages.
- Organisation de l'alternance, formations académiques/cliniques : objectifs d'apprentissage semestriels, travaux de stage et exploitations en UE, mobilisations des compétences.
- Formation et accompagnement des étudiants et des tuteurs de stage dans l'approche par compétences.
- Début de l'analyse du questionnaire d'évaluation de l'encadrement en stage.

En cette période de crise sanitaire a aussi été mis en place un tutorat covid pour aider les étudiants dans leurs problèmes quotidiens.

ix. Adapter les investissements

x. Améliorer le pilotage et la démarche qualité (évaluation des enseignements, conseils de perfectionnement)

L'instance de pilotage de la maquette de formation est le COSP présidé par l'ARS. Ses attributions et son périmètre d'action sont décrits dans [les statuts de l'EUKCVL](#). Sa composition est détaillée dans le Tableau 1 : Composition du COSP. Le COSP effectue des retours réguliers au conseil de l'école et au Collegium Santé Centre-Val de Loire.

2- Tableau 1 : Composition du COSP de l'EUKCVL

Composition du Conseil d'Orientation scientifique et pédagogique (COSP)		
25 membres	Nom Prénom	Fonction
Président du Conseil de l'Ecole	MARRET Henri	PU PH, vice-doyen de la Faculté de médecine de Tours, Président du Collegium
Directrice de l'Ecole	COUILLANDRE Annabelle	MCF à l'EUK CVL
Directeur de l'ARS ou son représentant- Préside les séances	BARTHELEMY Dominique	Conseillère pédagogique régionale
Responsable cycle 1	BELLIOT Alice	MK-Enseignante à l'EUK CVL
responsable cycle 2	PANCHOUT Etienne	MK-Maître de conférence associé à l'EUKCVL
Responsable champ musculosquelettique	GILLOIR Marc-Antoine	MK-Enseignant à l'EUK CVL
responsable neuromusculaire	FOUJANET-BRASSARD Maxime	MK-Enseignant à l'EUK CVL
Responsable respiratoire et cardiovasculaire	SELLERON Bertrand	MK-Enseignant à l'EUK CVL
responsable publics spécifiques	JOUET Vanessa	MK-Enseignant à l'EUK CVL
Représentant d'une autre composante de l'université d'Orléans impliqué dans les enseignements	GERMAIN Philippe	MCF à l'UFR Sciences et Techniques Université d'Orléans
Représentant d'une autre composante de l'université d'Orléans impliqué dans la recherche	PRIEUR Fabrice	MCF à l'UFR Sciences et Techniques Université d'Orléans
Représentant d'une autre composante de l'université de Tours impliqué dans les enseignements	MULLEMAN Denis	PU-PH Faculté de Médecine de Tours
Représentant d'une autre composante de l'université de Tours impliqué dans la recherche dans le domaine de la rééducation	BELZUNG Catherine	PU Université de Tours
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Président du Conseil de l'Ecole</u>	GEREMIA Stéfania	MK -Cadre de santé CHU de Tours
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Président du Conseil de l'Ecole</u>	ODENT Thierry	PU-PH Faculté de Médecine de Tours
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par la Directrice de l'Ecole</u>	SALIN Vincent	MK en cabinet libéral
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par la Directrice de l'Ecole</u>	IBARGUEN Yadira	Enseignante-chercheuse à l'EUK -CVL
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Conseil de l'Ecole</u>	RUELLAN Camille	MK - Centre de réadaptation fonctionnelle de Beaurouvre
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Conseil de l'Ecole</u>	LAUNAY Frédéric	MK - Enseignant à l'EUK CVL
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Conseil de l'Ecole</u>	KAMIN Guillaume	MK - Enseignant à l'EUK CVL
Membre désigné ayant des compétences dans le champ de la rééducation - <u>désigné par le Conseil de l'Ecole</u>	HAMAQUI Alain	Professeur des universités à l'université Paris-Saclay
Un représentant élu parmi les étudiants en L2	ROUSSEAU Marjorie	
Un représentant élu parmi les étudiants en L3	BOIS Eléonore	
Un représentant élu parmi les étudiants en M1	DE BIZEMONT Marc	
Un représentant élu parmi les étudiants en M2	FRADET Maxime	

26

La mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des enseignements et des stages par les étudiants (objectifs certifications HCERES / WP) a été réalisé dernièrement avec :

- Dématérialisation des documents liés aux stages (feuilles de stage, conventions) - Utilisation importante de la plateforme Celene.

- Appui du bureau des relations internationales et de la DRI de l'UO.
- Mise en place du logiciel P-Stage pour la gestion des conventions.
- Recrutements ponctuels de vacataires administratifs.
- Mise à jour de la politique de remboursement des frais de transports (lien ++ service finances)
- Développement des offres de logement sur le territoire régional (lien avec le Conseil Régional, conseils départementaux, agences d'attractivité départementales)
- Rôle important des référents pédagogiques pour le suivi des étudiants notamment en débriefing des stages.
- Organisation de l'alternance, formations académiques/cliniques : objectifs d'apprentissage semestriels, travaux de stage et exploitations en UE, mobilisations des compétences.
- Formation et accompagnement des étudiants et des tuteurs de stage dans l'approche par compétences.
- Début de l'analyse du questionnaire d'évaluation de l'encadrement en stage.

6.4 Accueillir des publics diversifiés

i. Etudiants en Formation Initiale,

En région Centre Val-de-Loire, depuis la rentrée de septembre 2020, nous avons rejoint le dispositif médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie connus sous le sigle MMOP pour donner un nouvel ensemble MMOPK, la kinésithérapie étant alors la 5^{ème} discipline de santé (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). L'EUKCVL a participé activement au processus de construction de la PASS / LAS et notamment du module spécifique de kinésithérapie. En application de [l'arrêté du 17 janvier 2020](#), relatif à l'admission dans les instituts préparant au DE de MK, à compter de la rentrée universitaire 2020, sont autorisés à candidater pour une entrée en 2^e année d'études (L2) les étudiants inscrits en :

- PASS – Faculté de médecine de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Sciences de la vie Chimie de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Mathématiques – Physique de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Mathématiques – Informatique de l'Université d'Orléans,
- 1^{ère} Année de LAS Chimie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Economie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Psychologie de l'Université de Tours,
- 1^{ère} Année de LAS Sciences de la Vie de l'Université de Tours.

ii. Etudiants en Formation Continue en reprise d'études,

Nous travaillons actuellement avec l'Université de Tours, sur la mise en œuvre de [l'article 25 de l'arrêté du 2 Septembre 2015](#) afin de permettre l'entrée tardive à l'EUKCVL, en complément des admissions possibles.

Nous avons mis en œuvre [l'article 25 de l'arrêté du 2 Septembre 2015](#) afin de permettre l'entrée tardive à l'EUKCVL, en complément des admissions possibles.

iii. Etudiants en alternance,

iv. Etudiants Sportifs Haut Niveau,

Nous accueillons régulièrement un Athlète de haut niveau. A la rentrée 2021, ce sera un escrimeur.

v. Etudiants en situation de handicap,

- vi. Etudiants étrangers,
- vii. Diversification des types de public post-bac

La réforme des études de santé fait que nous accueillons en L2 un public étudiant diversifié.

- viii. Etudiants et étudiantes (équilibre des genres)

La sélection des étudiants fait que nous avons plus d'étudiantes que d'étudiants ces dernière années.

6.5 Faire de tout parcours étudiant une réussite : aider et accompagner l'étudiant par le biais de

- ix. Soutiens disciplinaires, méthodologiques et dispositifs adaptés pour les bacheliers technologiques et professionnels
- x. Accompagnement à la réorientation
- xi. Mise en place de passerelles de réorientation et développement de l'utilisation des passerelles (convention Université/Lycées pour les passerelles BTS et CPGE– Médiatisation passerelles L1/DUT ; L/ Polytech et réciproquement)

Notre projet permet aux étudiants en MK de pouvoir travailler en temps qu'aide-soignant à la fin du cycle licence. La formation d'aide-soignant étant en cours de réforme, nous collaborerons sur les mutualisations possibles et sur l'adaptation de notre contenu de cours pour permettre cette équivalence. Notre projet permet aux étudiants en MK de pouvoir obtenir le DEJEPS en fin de cycle licence.

- xii. Mise en place et développement de l'utilisation des passerelles de poursuite d'études (L2/LP ; DUT/L3 ; DUT Ecoles Ingé, etc.) – valorisation des partenariats inter composantes pour ces passerelles, des créations de modules en commun

Notre projet consolide la possibilité offerte aux MK de compléter leur formation pour obtenir un diplôme de master, à l'aide d'enseignements complémentaires, et de poursuivre pour ceux qui le souhaitent en doctorat d'université, dans une discipline en lien avec les grands domaines de la kinésithérapie-physiothérapie. Ainsi, plusieurs passerelles vers des masters des universités d'Orléans et de Tours seront proposées aux étudiants de M1 et M2 qui le souhaitent : des enseignements complémentaires et un mémoire de recherche permettra aux étudiants de l'EUKCVL d'obtenir des ECTS complémentaires et d'obtenir le diplôme de master concerné.

Ainsi, au sein de l'Université d'Orléans une articulation sera proposée vers :

- [le master STAPS : mention ingénierie et ergonomie de l'activité physique \(IEAP\),](#)
- [le master STAPS mention Activité Physique Adaptée et Santé \(APA-S\),](#)

Au sein de l'Université de Tours, dans le domaine Sciences, Technologies, Santé, les masters suivants :

- [mention Biologie-Santé,](#)
- [mention Chimie et sciences des matériaux,](#)
- [mention Mécanique,](#)
- [mention Santé publique](#)

Dans le domaine Sciences Humaines et Sociales, les masters suivants :

- [mention Psychologie](#),
- [mention Sciences de l'éducation](#)

La possibilité d'un double cursus de [licence STAPS/EUKCVL](#) sera étudiée avec des aménagements spécifiques.

xiii. Déploiement de méthodes pédagogiques innovantes – Impact sur les heures en présentiel

Pour chaque unité d'enseignements, il est prévu des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques. Depuis la rentrée universitaire 2020, une hybridation des enseignements est encouragée. En effet, le distanciel est favorisé pour les cours magistraux avec une numérisation importante des ressources permettant un accès illimité à ces dernières pour les étudiants mais aussi pour d'éventuelles propositions de mutualisation.

Nous réalisons en ce moment même une hybridation de la formation tutorat + immersion des apprenants (32 participants) avec :

- Mise à disposition des supports de cours via la chaîne Youtube© de l'école
- Evaluation formative avec régulation en visioconférence
- Evaluation sommative
- Immersion pédagogique (simulation, CC, ARC)
- Régulation au remplissage de feuillet de stage
- Démarche qualité

En termes d'innovation pédagogique en santé nous avons recours à :

- L'évaluation par les pairs
- Le Team Based Learning (TBL)

Nous nous préparons à l'utilisation de :

- Formation et Evaluation par Concordance (FEpC)
- Simulations Haute Fidélité avec Patients Simulés (PERMIS)

Nous envisageons dans un futur proche :

- Les Examens Cliniques Objectifs Structurés
- La Réalité Virtuelle à visée pédagogique (?)

Une expérimentation TCS en décembre 2018 avec l'IFMK Besançon, l'EUK-CVL, l'ENKRE Saint-Maurice et l'IFMK Réunion a été réalisée avec présentation des résultats aux JFK en février 2019, un article en cours et la contribution au plugin Moodle (UdeM).

La dernière innovation est la mise en place du Programme d'Entraînement Réflexif en Milieu Immersif Sécurisé (espace « simulation ») avec :

- Une progression graduelle
- Un diagnostic pédagogique continu
- Place centrale des Facilitateurs Pédagogiques
 - Une équipe professionnelle, une équipe bénévole
 - Une démarche qualité optimale
 - Un retour d'expérience partagé (congrès SIFEM 2019, SIFEM 2021)
 - Des partenaires internationaux
 - Une déclinaison régionale (CRAE)

xiv. Vivier de formateurs professionnels, conférenciers, personnalités qualifiées dans les instances

L'EUKCVL a développé depuis 2015 des partenariats internationaux que son statut d'école universitaire autonome depuis 2019 a permis de consolider. L'équipe pédagogique de l'EUKCVL a ainsi étroitement collaboré au massive online open courses ([MOOC](#)) développé par l'Université de Montréal sur le raisonnement clinique. Certains enseignants figurent dans le comité de rédaction de la [revue Pédagogie Médicale](#) et ont intégré le conseil d'administration de la [Société Internationale Francophone d'Éducation Médicale](#) (SIFEM). Plusieurs d'entre eux sont membres de la [Société Française de Physiothérapie](#), de la [Société de Pneumologie de Langue Française](#), de la [Société de Réanimation de Langue Française](#), de la [Européan Respiratory Society](#), et *reviewers* d'articles publiés dans des revues indexées internationales comme par exemple : « [Plos one](#) », « [Gait and Posture](#) », « [Motor Control](#) », « [Kinésithérapie la revue](#) », « [Pédagogie Médicale](#) »...

Nous avons un vivier de professionnels experts de différentes spécialités. Dans nos instances siègent des personnalités du monde de la physiothérapie comme la présidente de la section CNU 91.

xv. Déclinaison des formations en blocs de compétences

La maquette de formation est basée sur une organisation par bloc de compétences. Une répartition des [11 compétences du référentiel MK](#) est faite au sein de six premiers blocs de compétences. Le professionnalisme, qui est le dernier bloc, comprend la déontologie, l'éthique ainsi que les stages (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La constitution des blocs est inspirée des [lignes directrices pour la formation professionnelle initiale pour la physiothérapie de la WP](#) mais aussi des référentiels nationaux de pays membres de la WP tels que le Canada (ACP : Association Canadienne de Physiothérapie) et les Etats Unis (APTA: American Physical Therapy Association).

xvi. Adaptation des formations en termes de contenus et d'effectifs au regard de l'évolution des besoins en compétences et en emplois

Notre école concourt à la réponse aux besoins de santé du territoire dans les années à venir, par l'amélioration de la formation des futurs MK et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé. Nous avons observé une hausse rapide du quota ces dernières années avec l'accueil en septembre 2021 de 95 étudiants.

xvii. Ancrage dans le tissu socio-économique local et/ou régional et/ou national

Dans le contexte singulier de la région Centre-Val de Loire et des enjeux particuliers liés à la démographie des professions de santé, la création récente de cette composante universitaire étoffe et renforce son attractivité, tant vis-à-vis des étudiants que des professionnels de santé destinés à travailler sur le territoire. Pour rappel, la création de l'EUKCVL est en lien avec la mission confiée le 1^{er} septembre 2017 à M. Le Bouler par Mme Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Mme Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : poursuivre l'intégration des formations paramédicales et de maïeutique dans l'université. M. Le Bouler précise, dans son [rapport de mars 2018](#), que les initiatives des partenaires régionaux doivent promouvoir une implémentation du nouveau référentiel de formation des masseurs-kinésithérapeutes (MK), et assurer une articulation avec les cursus universitaires facilitant l'accès au niveau master des étudiants. Il y est précisé la nécessité pour assurer ce niveau de formation de constituer rapidement un vivier d'enseignants chercheurs en capacité d'exercer leur fonction. C'est l'objectif de la mise en place récente d'une section « *Sciences de la rééducation et de la réadaptation* » au sein du Conseil National des Universités-Santé : CNU 91 ([Décret n° 2019-1107 du 30 octobre 2019](#)). La réforme de la formation initiale, actée par les [décret](#) et [arrêté](#) du 2 septembre 2015, a tout d'abord permis l'inscription de la formation MK

dans le cycle Licence-Master-Doctorat (LMD). Le cursus en MK, à la fois professionnalisant et universitaire, offre ainsi un parcours de formation académique fondée sur les données probantes, à la hauteur des responsabilités d'une profession de santé à l'égard de la société civile. Cette réforme a permis de replacer la formation des MK au niveau des standards internationaux tels que définis par la [World Physiotherapy](#) (WP), à laquelle adhère le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK).

La publication de [l'arrêté du 11 mai 2020](#) a permis la révision du programme de formation afin de tenir compte des nouveaux défis que devront relever les MK de demain. Ces défis sont en lien avec les priorités définies par les instances nationales et internationales ; l'OMS, avec le projet « [Rehabilitation 2030 : a call for action](#) » (2017), le projet « [Ma Santé 2022](#) » (2018), le [plan régional de Santé Centre-Val de Loire](#) (2018) et les [conclusion du Ségur de la Santé](#) (2020).

En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a fait de la réadaptation une priorité mondiale avec son projet « [Rehabilitation 2030 : a call for action](#) ». Un des objectifs est de mieux intégrer la réadaptation dans le secteur de la santé et de renforcer les liens intersectoriels pour répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de la population. Il s'agit aussi de former des effectifs multidisciplinaires solides et adaptés à la situation du pays pour assurer les services de réadaptation, et promouvoir les concepts de la réadaptation dans la formation de tous les personnels de santé. Accroître le potentiel de recherche et faire en sorte que l'on dispose de données solides sur la réadaptation est un enjeu majeur pour l'OMS. Par ailleurs, le [plan régional de Santé Centre-Val de Loire](#) alerte sur une tension récurrente sur les métiers de la rééducation/réadaptation. Cette tension s'accroît avec le vieillissement de la population à venir, source de perte d'autonomie pour laquelle la sécurité sociale va créer une 5^{ème} branche.

Notre école concourt à la réponse aux besoins de santé du territoire dans les années à venir, par l'amélioration de la formation des futurs MK et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les étudiants et les professionnels de santé.

xviii. [Insertion professionnelle des étudiants \(taux d'insertion, qualité de l'insertion, coût de la formation au regard de l'insertion\)](#)

L'insertion professionnelle est optimale. Nous sommes dans un désert médical et paramédical.

6.8 Projection des moyens

- xix. [Moyens humains](#)
1. [Redéploiements internes](#)
 2. [Redéploiements entre composantes](#)
 3. [Créations d'emplois, suppression, transformation d'emplois](#)

Nous envisageons la création de postes de maître de conférences en section 91 – rééducation et réadaptation - dans le contexte du développement de l'école pour la montée en charge de la recherche.

4. [Capacité à re-proportionner en fonction des contextes et des enjeux](#)

L'organigramme de l'école est en permanente évolution pour répondre aux contextes et enjeux de développement de l'école.

xx. Accords inter-composantes et Université en matière de mutualisation (RH, salles, véhicules ...) : sur quels objectifs ? pour quels services ?

Depuis la rentrée 2020, la suppression de salles pouvant accueillir des promotions en CM pour ré-agencer les salles de TP/TD, nécessite de solliciter des prêts de salle/amphi auprès des autres composantes de l'université avec plus ou moins de facilités.

xxi. Investissements prévus

Les demandes d'investissement 2021 déposées auprès du conseil régional visent à améliorer l'équipement d'une salle de cours et d'une salle de réunion en matériel audio et sono.

A moyen terme les demandes de financement porteront sur :

- l'installation de système de visio-conférence fixe des salles de l'école et de réunion ;
- l'insonorisation des bureaux par l'installation de faux plafonds ;
- l'acquisition de matériels pédagogiques.

A échéance de 2027/2030, déménagement échelonné de l'école à l'IRD et création d'une clinique de simulation en santé.

xxii. Evolution de la consommation des heures d'enseignement – Légitimité au regard des maquettes

Le calcul du coût de la nouvelle maquette appliquée dès la rentrée 2021, pour les 4 promotions et l'estimation de la charge d'enseignement est estimé à environ 2700 HTD.

La maîtrise des hanilités gestuelles est mise au cœur de la formation. Cet apprentissage nécessite une subdivision en 1/2, 1/4 et 1/8 de promotions et par conséquent multiplie le nombre de groupes et le nombre d'heures dispensées.

xxiii. Projections sur le développement des recettes

*Développement des ressources issues de la formation continue à destination des professionnels de santé par :

- la mise en modules spécifiques pour former les superviseurs pédagogiques (tuteurs de stage) ;
- l'accueil de stagiaires relevant de la formation continue dans les cours inscrits dans la maquette de formation, en collaboration avec le SeFCo.

*Renforcement de la communication sur campagne de recueil de la taxe d'apprentissage ;

*Communication auprès de nos partenaires sur les avantages fiscaux en matière de donation.

6.9 Développement de la recherche

L'EUKCVL a pris le tournant induit par la réforme de 2015 en intégrant les dernières connaissances scientifiques à la formation académique, en favorisant le questionnement scientifique et la pensée critique, en permettant aux MK de devenir les moteurs de la recherche en kinésithérapie-physiothérapie, et en replaçant la formation des MK en France au niveau des standards internationaux.

Pour cela, l'EUKCVL, depuis sa création en tant que composante, a recruté un maître de conférence des universités, un maître de conférence associé et un enseignant chercheur émergeant dans 3 laboratoires de l'université d'Orléans et de Tours. De plus, plusieurs enseignants sont actuellement en cours d'acquisition d'un doctorat.

Avec cette expérimentation, l'ambition est de :

- Constituer progressivement un vivier d'enseignants chercheurs en capacité d'exercer leur fonction dans l'école et d'intégrer des équipes de recherche sur différentes thématiques pertinentes en kinésithérapie-physiothérapie, avec notamment le recrutement d'un professeur des universités en sciences de la rééducation pour conduire la stratégie de recherche au sein du futur laboratoire,
- privilégier le recrutement de candidats ayant eu une expérience doctorale ou postdoctorale avec pour une partie d'entre eux le maintien d'une activité clinique,
- favoriser les échanges, stages de recherches et collaborations internationales pour les étudiants et les enseignants,
- identifier et interagir activement avec les unités de recherche biomédicale en région Centre-Val de Loire rattachées à une université ou un organisme de recherche.

En tenant compte du fait que les domaines de recherche doivent être conformes aux besoins, aux intérêts et aux caractéristiques particulières de la population, nous avons identifiés 4 thématiques de recherche correspondant aux profils des enseignants :

- bases neurobiologiques de la rééducation des maladies neuro-musculaire,
- rééducation dans le champ cardiopulmonaire et respiratoire,
- santé publique,
- pédagogie en santé.